



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 9/2008

le 7 mai 2008

Concerne :

Situation de la SA Compost Chablais Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans ses communications N° 9/2007 du 9 mai 2007 et N° 3/2008 du 6 février 2008, la Municipalité apportait diverses précisions quant à l'évolution du dossier SA Compost Chablais Riviera (SA CCR).

Bref rappel de la situation de la SA Compost Chablais Riviera

Suite aux péripéties qui ont jalonné la marche de la société pendant le 1^{er} trimestre 2007, une Assemblée générale extraordinaire était convoquée le 27 mars 2007. Le Conseil d'Administration soumettait 4 solutions possibles :

- 1. poursuite de l'exploitation dans sa forme actuelle;*
- 2. dépôt de bilan;*
- 3. vente des actifs;*
- 4. location à un exploitant.*

Les actionnaires n'ayant pas validé la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration a décidé la fermeture immédiate de l'usine de Villeneuve et a pris des dispositions transitoires.

Le 13 juin 2007 s'est tenue une assemblée générale ordinaire lors de laquelle les solutions suivantes étaient proposées au choix des actionnaires, soit :

- 1. liquidation volontaire :
coût à charge des communes : Fr. 15'000'000.--;*
- 2. poursuite de l'exploitation dans sa forme actuelle :
réinvestissement nécessaire, à charge des communes : Fr. 11'000'000.--;*



3. mise en location de l'usine :
déficit annuel prévisible à charge des communes : Fr. 425'000.--
(sans constitution de réserves);
4. vente des actifs :
perte à charge des communes : Fr. 3'000'000.--.

Après de longues délibérations et des votes successifs, l'assemblée a décidé de vendre les actifs de la SA Compost Chablais Riviera à la SATOM pour le montant de Fr. 5'500'000.--.

Le 10 juillet 2007 une Assemblée générale extraordinaire de la SATOM a décidé le rachat des actifs de la SA Compost Chablais Riviera pour le montant de Fr. 5'500'000.--.

Le 6 août 2007 la SATOM rouvre l'usine de Villeneuve sur la base d'un contrat de location valable jusqu'à la date de la vente.

Au cours du 2^e semestre 2007 et au début 2008, le Conseil d'Administration a mis au point les questions juridiques, fiscales, administratives et pratiques nécessaires à la vente de la société.

Début 2008, les 26 communes actionnaires signent la convention de transfert de l'apport de leurs déchets de la SA CCR à la SATOM.

Le 8 avril 2008 les délégations des Conseils d'Administration de la SA CCR et de la SATOM siégeant conjointement, ratifient la convention de transfert des communes, signent la cession à la SATOM du droit de superficie sur le terrain propriété du SIGE et signent enfin la convention de vente des actifs de la SA CCR à la SATOM.

Ainsi toutes les opérations nécessaires à la vente des actifs de la SA Compost Chablais Riviera sont terminées et la société n'a plus d'activité.

Cette situation a amené le Conseil d'Administration à proposer aux actionnaires la liquidation de la SA Compost Chablais Riviera selon la décision ci-après :

Décisions de l'Assemblée générale du 14 mai 2008

L'Assemblée générale extraordinaire de la SA CCR, convoquée en date du 14 mai 2008 dans les locaux de l'Ecole professionnelle de Montreux, sise à Clarens, en présence de Mme Jana Rossier, notaire à Montreux, a décidé à l'unanimité (2/3 des actions et majorité absolue) sous point 4 de l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration :

- la dissolution de la société, qui sera effectuée sous la raison sociale « SA Compost Chablais Riviera en liquidation »;
- de prendre acte de la démission des administrateurs;
- de désigner en qualité de liquidateurs de la société MM. Willi Bachmann à Rennaz, Benoît Schaller à Monthey et François Genillard à Ormont-Dessus.

L'Assemblée des actionnaires accepte le bilan d'entrée en liquidation avec une abstention et vote à l'unanimité la décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.



Bilan financier

Le montant de la liquidation fait ressortir un total de Fr. 937'521,70 répartis entre les communes actionnaires proportionnellement à leur participation au capital-actions, selon l'article 10 de la convention signée le 27 juillet 1997.

De ce fait, la part de la Ville de La Tour-de-Peilz, en fonction de ses 1583 titres sur les 18'000 constituant la société se présente comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----|------------|
| Déficit 2006 versé en 2007 : | Fr. | 118'319,30 |
| Déficit 2007 versé en 2008 : | Fr. | 57'650,65 |
| Solde liquidation en 2008 : | Fr. | 82'449,85 |

En outre, le capital actions pour La Tour-de-Peilz de 1583 actions à Fr. 100.-- est porté à une valeur zéro au bilan de notre Commune.

La Ville de La Tour-de-Peilz n'est en conséquence et dès lors plus débitrice de la « SA Compost Chablais Riviera en liquidation ».

Caution solidaire

En date du 6 mai 2008, la BCV nous a délié de la caution solidaire du 24 avril 2003 en faveur de la SA Compost Chablais Riviera à Villeneuve d'un montant de Fr. 471'900.--.

Et après... quel projet pour la méthanisation ?

La SATOM est en phase d'études finales pour son projet de méthanisation sur le site de l'usine de Villeneuve dont la parcelle appartient au SIGE et dont elle bénéficie par la remise du droit de superficie.

Les actionnaires de la SATOM seront informés de l'avancement du dossier lors de leur prochaine Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008 prévue dans les locaux de la société à Monthey.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  

Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 9 juin 2008

